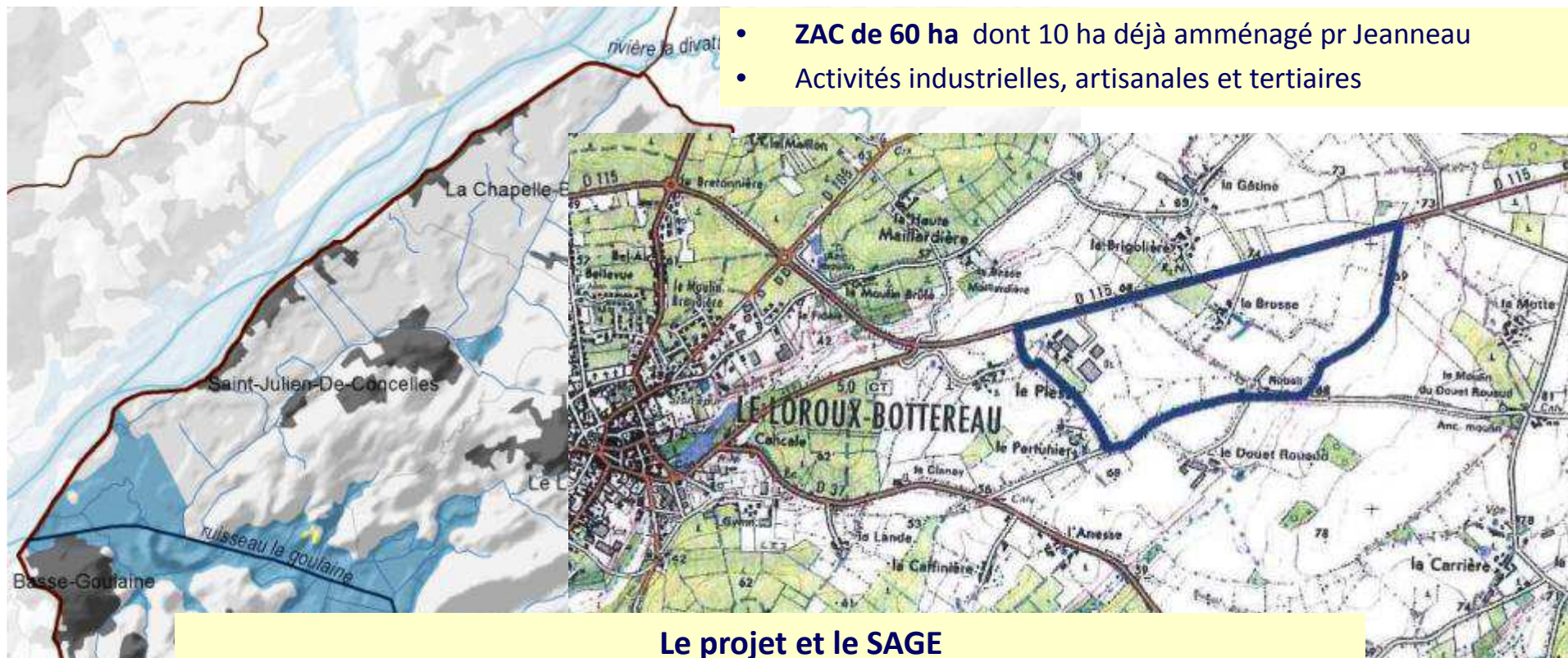


- **ZAC de 60 ha** dont 10 ha déjà aménagé pr Jeanneau
- Activités industrielles, artisanales et tertiaires



Le projet et le SAGE

Qualité des milieux

- Article 1 – protection des zones humides
- Article 5 – création et gestion de nouveaux plans d'eau

Qualité des eaux

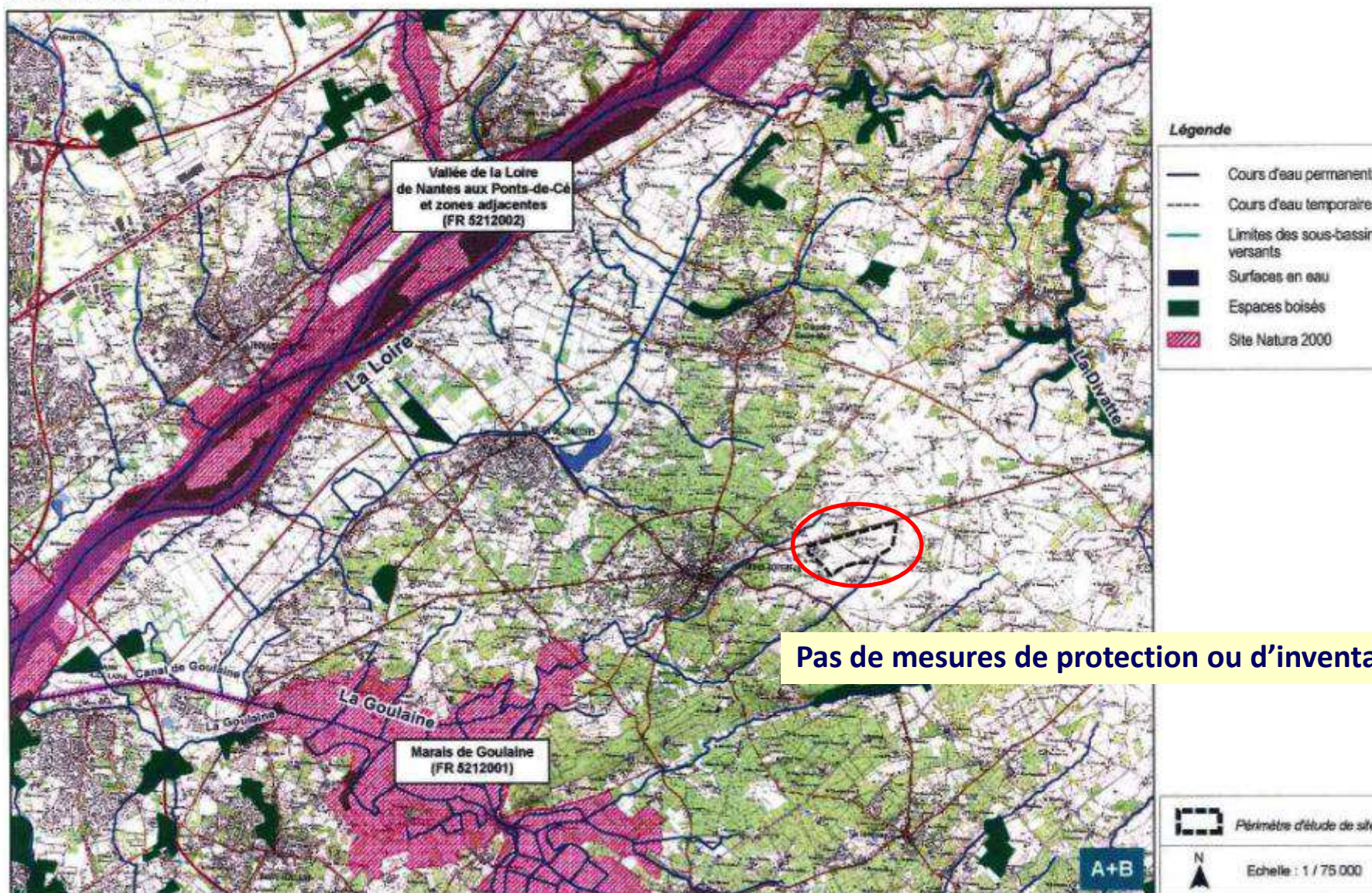
- Article 10 – limitation des ruissellements et de l'érosion des sols

Inondations

- Article 12 – gestion des eaux pluviales

Qualité des milieux : sites Natura 2000

Localisation des sites Natura 2000



Qualité des milieux : zones humides

Légende

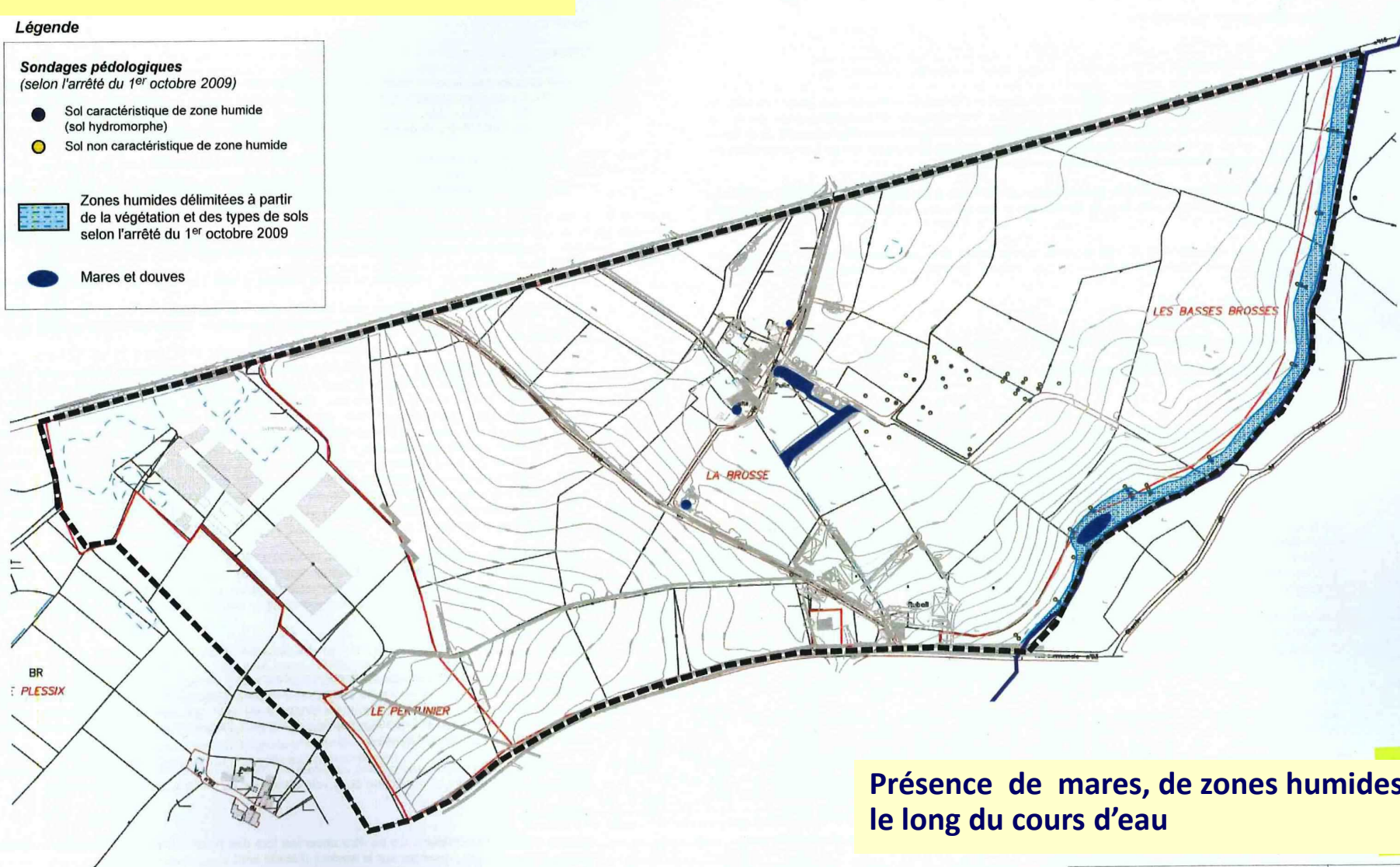
Sondages pédologiques

(selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009)

- Sol caractéristique de zone humide (sol hydromorphe)
- Sol non caractéristique de zone humide

Zones humides délimitées à partir de la végétation et des types de sols selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009

● Mares et douves



Présence de mares, de zones humides
le long du cours d'eau

Source : Relevés de terrain réalisés sur 3 périodes :

- HIVER (14/01/08) ET PRINTEMPS (04/06/08) 2008 : pré-localisation des zones humides à l'aide de la végétation
- PRINTEMPS 2010(02/04/10) : délimitation des zones humides selon l'arrêté du 1er octobre 2009 à l'aide de sondages pédologiques à la tarière)

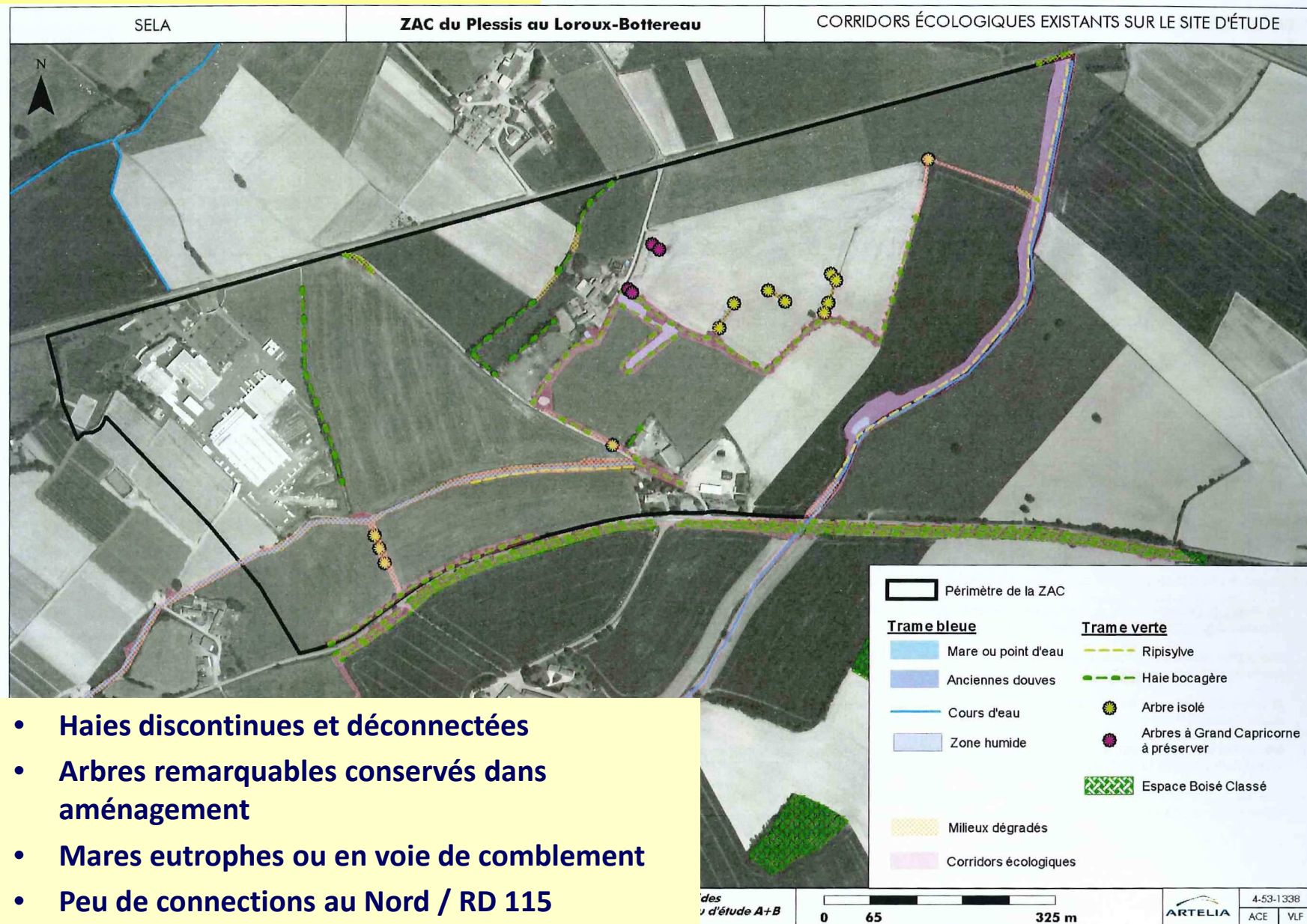


Périmètre d'étude de site

N



A+B

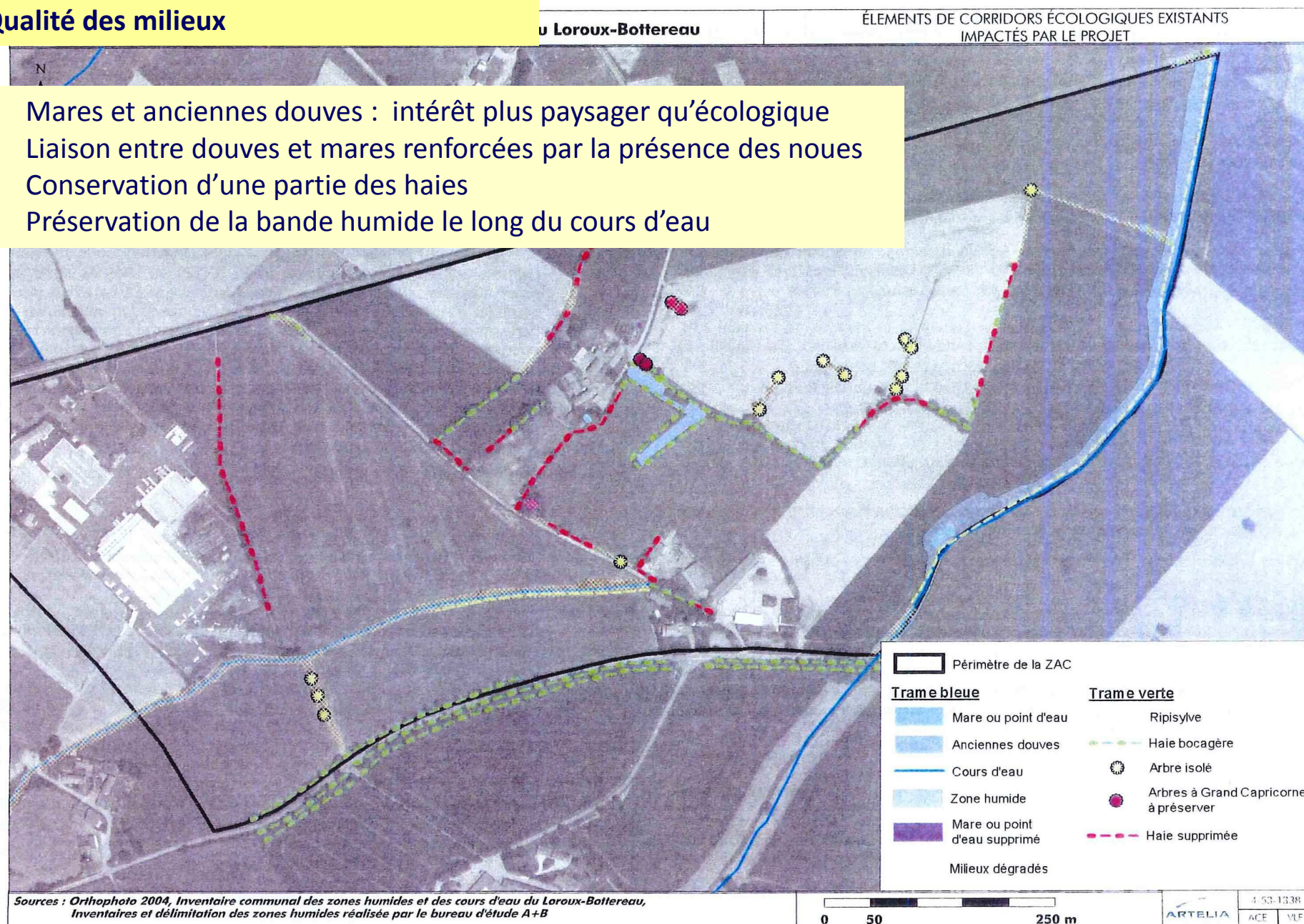


- Haies discontinues et déconnectées
- Arbres remarquables conservés dans aménagement
- Mares eutrophes ou en voie de comblement
- Peu de connections au Nord / RD 115



Qualité des milieux

- Mares et anciennes douves : intérêt plus paysager qu'écologique
- Liaison entre douves et mares renforcées par la présence des noues
- Conservation d'une partie des haies
- Préservation de la bande humide le long du cours d'eau



Qualité des milieux : mesures compensatoires



- Conservation des zones humides
- BT localisé hors de la ZH
- 980 ml de haies impactées compensées par :
 - 1 630 ml pour les acquéreurs
 - 4 850 ml sur espaces publics
- Création de corridors 480 ml
- Compensation de la mare supprimée (130 m²) ➔ 260 m²
- Ponts cadres au Sud implantés sous le niveau du lit : pas de profondeur défini

Qualité des milieux : suivi

- Haies : élagage 1X tous les 2 ans + entretien coupe têtard tous les 10 ans
- Entretien doux des berges du CE + débroussaillage
- Ripisylve : Elagage tous les 5 ans + coupe têtard tous les 10 ans
- ZH : fauche tardive + export
- Suivi par un ingénieur écologue :
 - Floristique et faunistique en mai tous les 3 ans pendant 10 ans
 - Suivi amphibiens sur 3 ans sur la mare créée, BT, douves et ruisseau



Inondation : Ecoulement EP

Communauté de communes Loire - Orléans

Zone d'activités du Plessis

Principes d'écoulement des eaux pluviales

Deux principaux exutoires récupèrent les eaux pluviales du site

Secteur du Plessis

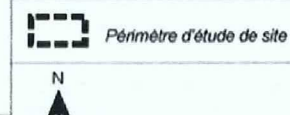


exutoire 2 : cours d'eau d'écoulement temporaire

Légende

- cours d'eau
- fossés
- mare, point d'eau
- principaux couloirs d'écoulement
- bassin élémentaire 1
- bassin élémentaire 2

exutoire 1 : busage sous la VC n°93 Ø1200

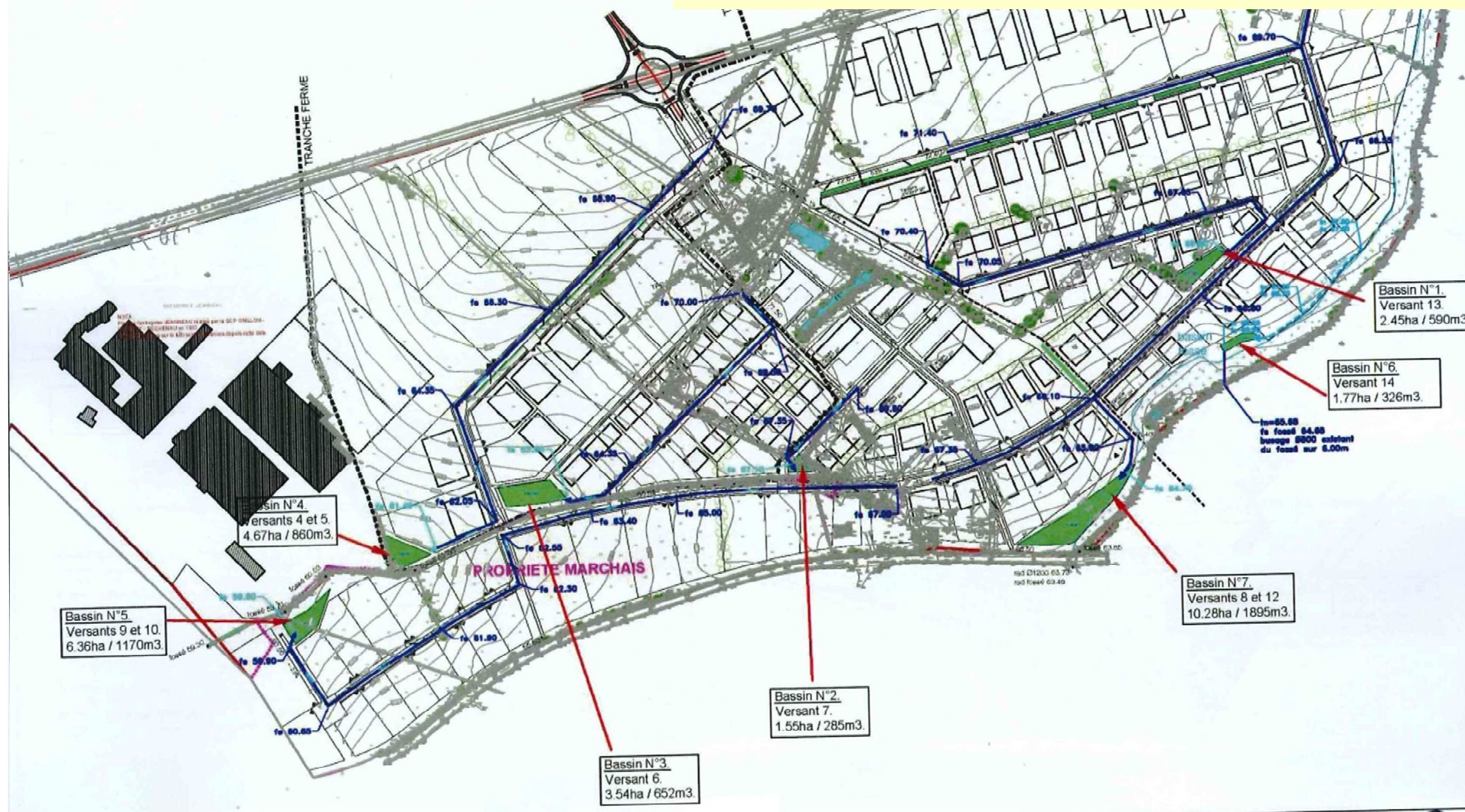


A+B

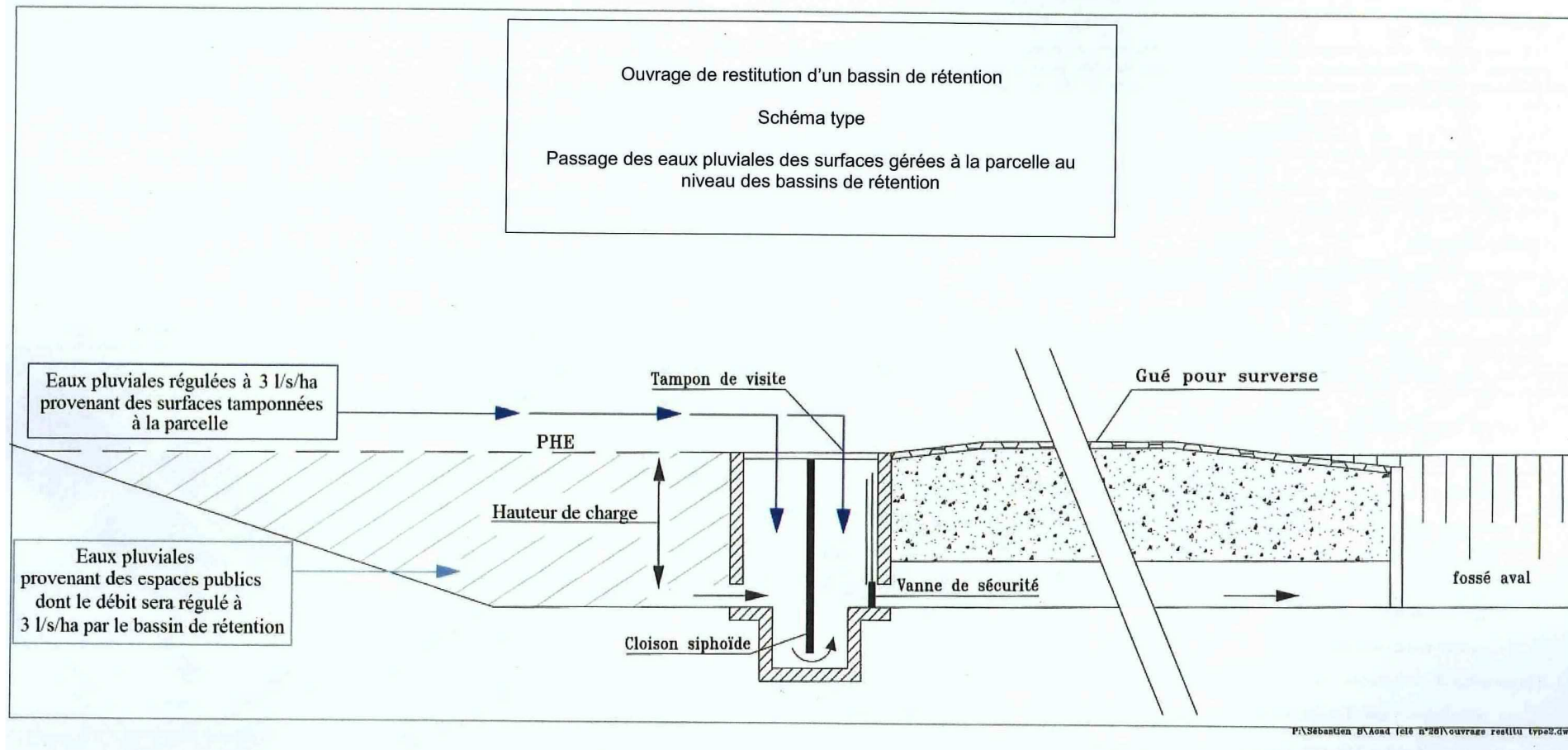


Inondation : EP

- Débit de fuite : 3 l/s/ha
- Pluies décennales
- Réseau de fossés et de noues



Inondation : EP



Qualité des eaux

- Eaux usées : 1045 EH raccordés à la STEP du Loroux Bottereau

Synthèse

Qualité des milieux / qualité des eaux

- Préservation des ZH, des haies (replantation) et du cours d'eau
- Création d'une mare en compensation de celle détruite
- Suivi et entretien : ok
- Installation ponts cadre: demandé un enfoncement de 30 cm / lit

➔ Respect article 1, 5 et 10

Inondations

- Respect des objectifs du SAGE